

S'ajoute à et fait partie intégrante de la police n°

Avenant

Avenant exclusion panne infrastructure VC1151

Assuré désigné :

Date d'effet :

Le présent avenant modifie l'assurance accordée en vertu de ce qui suit :

Virtual Care de Beazley

En contrepartie de la prime exigée pour la police, il est entendu et convenu que :

A. L'alinéa 7. du paragraphe **F. Exclusions applicables à toutes les garanties d'assurance** de la clause **V. EXCLUSIONS**, est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

7. visant, découlant ou résultant de tout(e) défaillance, interruption ou mauvais fonctionnement de l'**infrastructure des marchés financiers**, de l'**infrastructure numérique et Internet**, de l'infrastructure ou de services énergétiques, hydrauliques, pétroliers, gaziers, électriques, de traitement des eaux usées ou autres services publics, ou mécaniques, qui ne sont pas sous le contrôle opérationnel direct de l'**organisation assurée**.

B. Aux seules fins du présent avenant, la clause **VI. DÉFINITIONS** est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

infrastructure numérique et Internet désigne les fournisseurs de points d'échange Internet, les fournisseurs de services de système de noms de domaine (DNS), les autorités de certification (y compris les fournisseurs de services de fiducie), les fournisseurs de réseaux de diffusion de contenu (RDC), les serveurs de synchronisation (y compris les strates 1 et 2) et l'**infrastructure de réseau de communications électroniques** utilisée pour la prestation de services de communications électroniques accessibles au public qui prennent en charge le transfert d'informations entre les points de terminaison du réseau.

infrastructure des réseaux de communications électroniques désigne :

1. les systèmes ou services de transmission et de télécommunication, qu'ils reposent ou non sur une infrastructure permanente ou une capacité d'administration centralisée;
2. l'équipement de commutation ou de routage; et
3. les autres ressources, y compris des éléments de réseau qui ne sont pas actifs;

qui permettent l'acheminement de signaux par fil, radio, optique ou autres moyens électromagnétiques, y compris les réseaux satellitaires, les réseaux fixes (à commutation de circuits et de paquets, y compris l'Internet) et mobiles, les systèmes de câbles électriques dans la mesure où ils sont utilisés pour transmettre des signaux, les réseaux utilisés pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle et les réseaux de télévision par câble.

infrastructure des marchés financiers désigne les bourses de valeurs mobilières, les chambres de compensation à contrepartie centrale et les dépositaires centraux de titres.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

Représentant autorisé de l'assureur
Beazley Canada Limitée

Date